



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

NUMÉRO E-E142759

VALABLE JUSQU'AU 19/09/2024

ÉDITÉ LE 25/09/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1994  
Forme juridique : SAS  
Capital : DEPUIS LE 03/03/2020  
7 622

Raison sociale : VILLARD  
1 RLE DE SAINT QUENTIN  
77860 SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MEAUX

Téléphone : 01 64 63 64 27  
Portable : 06 80 75 72 80

Fax :

Siret : 394 556 617 00022  
Code NACE : 4322A  
Numéro caisse de congés payés : 2104353

Site Internet :  
E-mail : frederic.villard@wanadoo.fr

Assurance Responsabilité Travaux :  
MAAF 177128337 G 001

Responsabilité légale :  
VILLARD FREDERIC PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :  
MAAF 177128337 G 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 3 Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 11/07/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSANT  
CARRE HAUSSMANN II  
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE  
77127 LIEUSANT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.